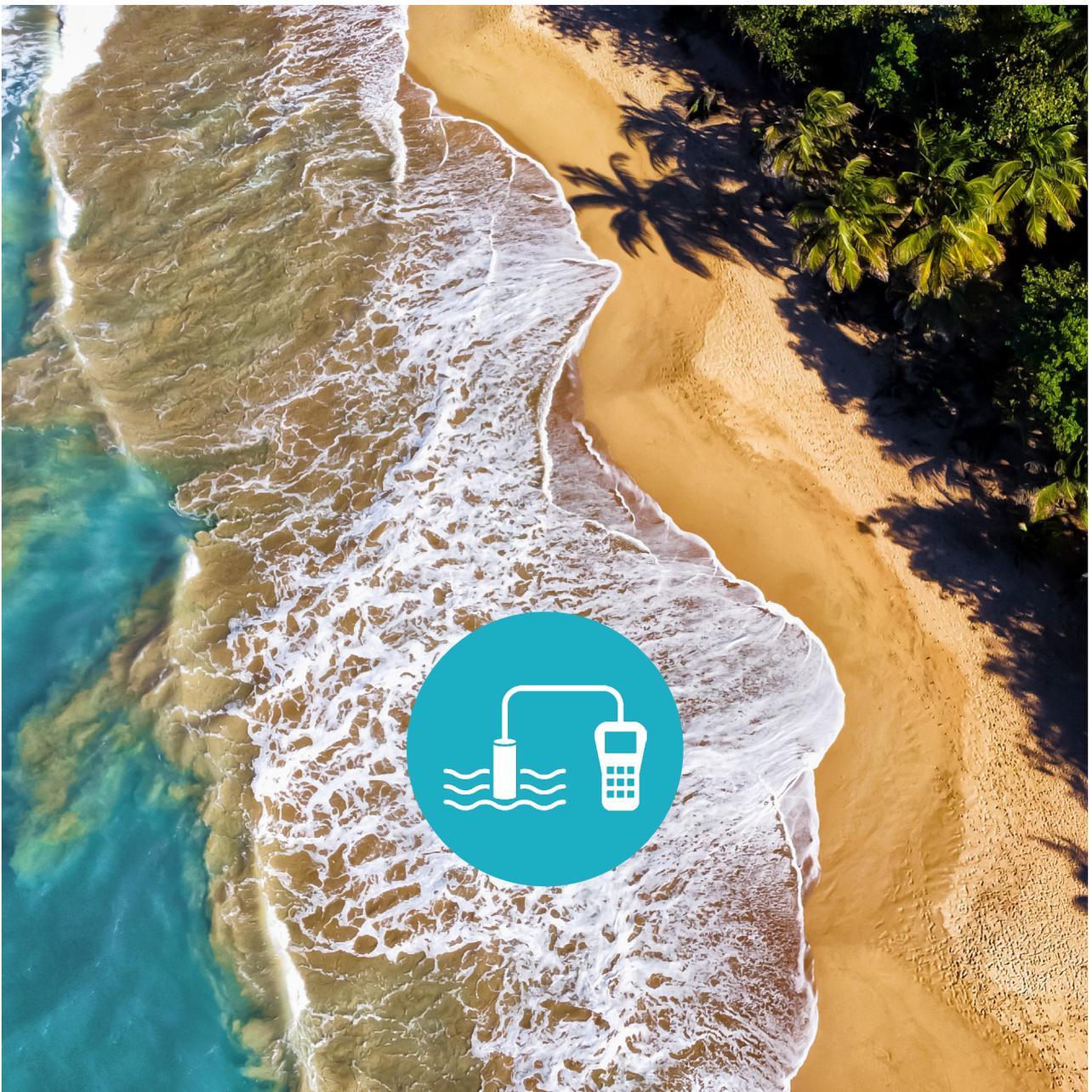


DOSSIER DE PRESSE

QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE DE GUADELOUPE,
SAINT-MARTIN, SAINT-BARTHÉLEMY

Édition 2025 - Résultats saison 2024



SOMMAIRE

1. Informations générales	3
Le cadre réglementaire	3
Les acteurs	3
Le suivi de la qualité des eaux de baignade	4
Le classement des eaux de baignade	4
Les profils de baignade	5
L'information du public	5
2. Bilan de la saison 2024 de la Guadeloupe	6
La Guadeloupe continentale	6
Classement des eaux douces	6
La Guadeloupe et ses dépendances	7
Classement des eaux de mer	7
L'ARS engagée dans la recherche sur les protozoaires pathogènes des eaux de baignade	11
3. Bilan de la saison 2024 des Îles du Nord	12
Saint-Barthélemy	12
Saint-Martin	14
4. Bilan des profils de baignade : situation en mars 2025	16
5. Comment mieux se protéger ?	17
Pour en savoir plus	18

1. Informations générales

Le cadre réglementaire

La qualité des eaux de baignade en France, qu'elles soient situées en métropole ou en outre-mer, qu'il s'agisse d'eaux marines ou d'eaux douces (rivières, lacs, etc.), est encadrée par la **directive européenne 2006/7/CE du 15 février 2006**, relative à la gestion de la qualité des eaux de baignade, qui a abrogé la directive 76/160/CEE. Cette directive vise avant tout à **protéger la santé des baigneurs**, en imposant une amélioration continue de la qualité des eaux et la mise en œuvre de **mesures de gestion** adaptées, notamment par la réduction ou la suppression des sources de pollution. Sa mise en application constitue un objectif constant tant pour le **ministère chargé de la santé** que pour les **Agences régionales de santé (ARS)**, qui en assurent le déploiement local. Au-delà de l'enjeu sanitaire, cette réglementation revêt également une dimension environnementale, touristique et sociétale importante.

La transposition de la directive en droit français a été assurée par les **articles L.1332-1 à L.1332-7 du Code de la santé publique**, complétés par plusieurs décrets et arrêtés, notamment les **articles D.1332-14 à D.1332-42 du même code**, et l'**arrêté du 22 septembre 2008 modifié**, qui précise les fréquences d'échantillonnage ainsi que les modalités d'évaluation et de classement des eaux de baignade.

Les acteurs

En Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, la gestion des eaux de baignade repose sur une coordination étroite entre plusieurs acteurs locaux. **Les communes** ou leurs groupements (communautés d'agglomération, communautés de communes) sont les principaux responsables de l'organisation des baignades sur leur territoire, qu'elles soient aménagées ou non. À ce titre, elles définissent la **liste des sites de baignade** à surveiller, mettent en place les équipements nécessaires, et sont tenues de **prendre toutes les mesures de gestion nécessaires pour protéger la santé des usagers**.

L'Agence de santé Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy est chargée de mettre en œuvre le **contrôle sanitaire** de la qualité des eaux de baignade. Ce contrôle repose sur un programme de surveillance prédéfini, incluant des prélèvements réguliers pendant toute la saison balnéaire. Les échantillons sont analysés par un laboratoire agréé, et les résultats servent à **évaluer et classer chaque site de baignade** en fin de saison selon les critères fixés par la directive européenne 2006/7/CE.

La **saison balnéaire** couvre généralement toute l'année, conformément aux spécificités climatiques locales, avec une période de référence allant du **1^{er} octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N**. L'ARS veille à l'uniformité de cette période sur l'ensemble du département, en lien avec la préfecture.

Le suivi de la qualité des eaux de baignade

En Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, la qualité des eaux de baignade fait l'objet d'un contrôle sanitaire organisé par l'Agence régionale de santé sur l'ensemble de la saison balnéaire, fixée du 1^{er} octobre au 30 septembre. Les prélèvements sont réalisés selon un calendrier prévisionnel établi en amont, avec un minimum de quatre prélèvements par site, incluant un prélèvement de pré-saison. Trois prélèvements peuvent être admis sur certains sites sous contraintes. Les échantillons sont prélevés par l'ARS ou par des laboratoires agréés et analysés pour détecter deux indicateurs de contamination fécale : *Escherichia coli* et les entérocoques intestinaux, selon les méthodes normalisées en vigueur. Ces germes, s'ils ne présentent pas toujours un risque direct à faible concentration, signalent une pollution d'origine fécale potentiellement associée à d'autres agents pathogènes. Un contrôle visuel est systématiquement réalisé afin de repérer la présence éventuelle de déchets flottants ou de résidus, et peut être renforcé par une surveillance quotidienne assurée par les gestionnaires des sites. En fonction du contexte local ou d'une qualité d'eau instable, des paramètres complémentaires comme le pH ou la transparence peuvent être intégrés au suivi.

Le classement des eaux de baignade

La qualité des eaux de baignade est évaluée selon deux modalités complémentaires : la qualification de chaque prélèvement individuel, puis le classement global du site en fin de saison, fondé sur les résultats des quatre dernières années. Pour chaque prélèvement, les concentrations en *Escherichia coli* et en entérocoques intestinaux sont comparées aux seuils définis par l'ANSES. Lorsque ces seuils sont dépassés, l'ARS informe la collectivité gestionnaire afin qu'elle mette en œuvre les mesures prévues par le profil de baignade ou toute autre action jugée nécessaire.

Tableau 1 :

Seuils réglementaires pour le classement des prélèvements ponctuels pour les eaux de baignade.

- Pour les eaux de mer :

Qualification d'un prélèvement	<i>Escherichia coli</i> (UFC/100mL)	Entérocoques intestinaux (UFC/100mL)
Bon	≤ 100	≤ 100
Moyen	>100 et ≤ 1000	>100 et ≤ 370
Mauvais	> 1000	> 370

- Pour les eaux douces :

Qualification d'un prélèvement	<i>Escherichia coli</i> (UFC/100mL)	Entérocoques intestinaux (UFC/100mL)
Bon	≤ 100	≤ 100
Moyen	>100 et ≤ 1800	>100 et ≤ 660
Mauvais	> 1800	> 660

En fin de saison, un classement statistique est établi à partir des résultats cumulés sur quatre années, selon les percentiles 90 et 95 des concentrations relevées. Ce classement, conforme à la directive 2006/7/CE, permet d'attribuer à chaque site une classe de qualité : excellente, bonne, suffisante ou insuffisante. Un site ne disposant pas d'au moins 16 prélèvements exploitables sur la période reste non classé.

Tableau 2 :

Seuils réglementaires pour le classement des eaux de baignade (analyse sur 4 saisons via les percentiles 95 en *E. coli* et entérocoques).

Percentile 95 des <i>E. coli</i>	≤ 500	> 500 et ≤ 1000	> 1000
Percentile 95 des entérocoques			
≤ 200	Excellent	Bon	Suffisant
> 200 et ≤ 330	Bon	Suffisant	Insuffisant
> 330	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant



Les profils de baignade

Les profils de baignade constituent un outil central de gestion et de prévention des risques sanitaires liés à la qualité de l'eau. Ils sont établis par les personnes responsables des eaux de baignade (PREB) et ont pour objectif d'identifier les sources potentielles de pollution susceptibles d'altérer la qualité des eaux et de compromettre la sécurité des baigneurs. Chaque profil s'accompagne d'une évaluation des facteurs de dégradation, ainsi que des mesures à mettre en œuvre pour prévenir les pollutions à court terme et améliorer durablement la qualité du site. Élaborés conformément aux exigences de la directive 2006/7/CE, ces profils permettent de définir des modalités de surveillance adaptées au contexte local : suivi des précipitations, état des réseaux d'assainissement, observations hydrologiques ou encore mise en place de dispositifs d'alerte. Lorsqu'un risque est identifié — y compris en cas d'évènement exceptionnel comme une crue ou un dysfonctionnement technique — la PREB peut activer les mesures prévues par le profil, notamment en matière d'information du public ou de restriction temporaire de la baignade. Le profil constitue également un levier de planification pour engager des actions correctives sur les sources de pollution identifiées.

L'information du public

Les résultats du contrôle sanitaire font l'objet d'une information à l'Union Européenne et sont transmis par l'ARS, aux maires, aux présidents des collectivités ou personnes privées responsables des baignades.

Ces résultats doivent être affichés en mairie et sur les lieux de baignade par les responsables des baignades et mis à jour régulièrement.

Un bilan annuel est par ailleurs diffusé au niveau national via le site internet du ministère de la santé : <http://baignades.sante.gouv.fr>. Des informations relatives à chaque site de baignade sont également disponibles.

Chaque année, l'ARS effectue et diffuse le bilan de la qualité des eaux de baignade.

2. Bilan de la saison 2024 de la Guadeloupe

Lors de la saison balnéaire 2024, **104 sites de baignade** ont été déclarés et suivis sur le plan sanitaire dans l'archipel guadeloupéen. Parmi eux, **87 sites sont situés en mer et 17 en rivière**. La répartition géographique inclut **17 sites (mer) à Marie-Galante, 7 sites (mer) aux Saintes, 3 sites (mer) à la Désirade** et **77 sites** localisés sur le territoire de la **Guadeloupe continentale**, dont l'ensemble des baignades en rivière et les autres sites en mer, répartis sur **24 communes**.

La Guadeloupe continentale

En Guadeloupe continentale, **1 288 prélèvements** ont été réalisés au cours de la saison balnéaire 2024 dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux de baignade.

Classement des eaux douces

Parmi les **17 sites de baignade en rivière** suivis en Guadeloupe continentale au cours de la saison 2024, un total de **249 prélèvements** a été réalisé dans le cadre du contrôle sanitaire. Au vu des résultats obtenus (Figure 1), **70 % des sites sont conformes (qualité excellente, bonne ou suffisante)** à la réglementation en vigueur sur la qualité des eaux de baignade. En revanche, **24 % des sites ont été fermés à la baignade, quatre sites** font l'objet d'une **interdiction permanente depuis plus de cinq années consécutives**, en raison d'une qualité jugée insuffisante.

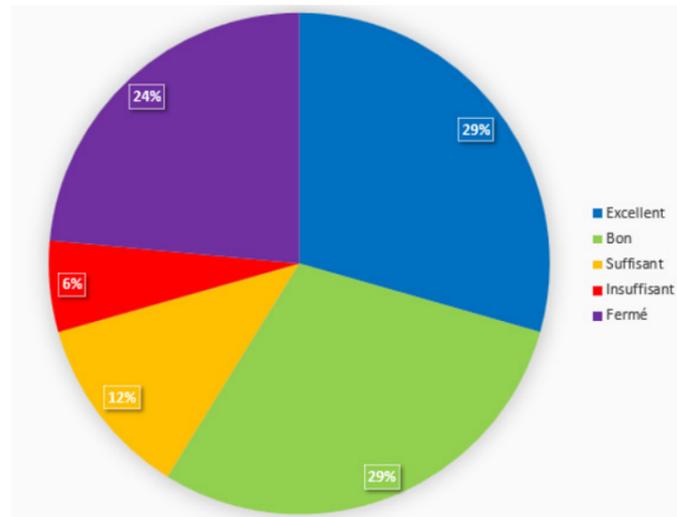


Figure 1 : Classement des eaux douces de la Guadeloupe – Saison 2024.

Le tableau ci-dessous présente, par commune, les sites classés en 2024 et leur niveau de qualité sanitaire.

Tableau 3 :

Classement 2024 des sites de baignade en rivière en Guadeloupe continentale.

COMMUNE	NOM SITE	CLASSEMENT 2024
GOURBEYRE	BAIN DES AMOURS	Excellente qualité
GOURBEYRE	BASSIN BLEU - PALMISTE	Excellente qualité
GOYAVE	RIVIERE LAROSE	Qualité suffisante
LAMENTIN	GRANDE RIVIERE DU LAMENTIN	Qualité suffisante
PETIT-BOURG	CASCADE AUX ECREVISSES	Bonne qualité
PETIT-BOURG	CORROSOL	Bonne qualité
PETIT-BOURG	BRAS DAVID	Bonne qualité
PETIT-BOURG	DUQUERRY	Bonne qualité
POINTE-NOIRE	ACOMAT	Qualité insuffisante
SAINT-CLAUDE	BAIN JAUNE	Excellente qualité
SAINT-CLAUDE	RIVIERE ROUGE	Excellente qualité
SAINTE-ROSE	SOFAIA	Excellente qualité
VIEUX-HABITANTS	VALLEE VERTE	Excellente qualité
CAPESTERRE-BELLE-EAU	PETIT PEROU	Fermé insuffisant
DESHAIES	FOND HELLIOU	Fermé insuffisant
GOURBEYRE	DOLE	Fermé insuffisant
PETIT-BOURG	DIANE	Fermé insuffisant

La Guadeloupe et ses dépendances

Classement des eaux de mer

La figure 2 présente le **classement sanitaire des sites de baignade en mer** pour la saison 2024. Il concerne les sites localisés en **Guadeloupe continentale, à Marie-Galante, à La Désirade** et aux **Saintes**. Au total, **1 386 prélèvements** ont été réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire. Sur ce total, **231 prélèvements ont été effectués à Marie-Galante et 116 prélèvements aux Saintes**.

La **qualité globale des eaux de baignade en mer est très satisfaisante**, avec **92 % des sites conformes** à la réglementation (qualité excellente, bonne ou suffisante). La part de sites présentant une situation non conforme ou non classée reste **limitée à 8 %**.

Par ailleurs, **quatre sites sont actuellement fermés à la baignade** en raison d'une qualité insuffisante depuis plus de cinq années.

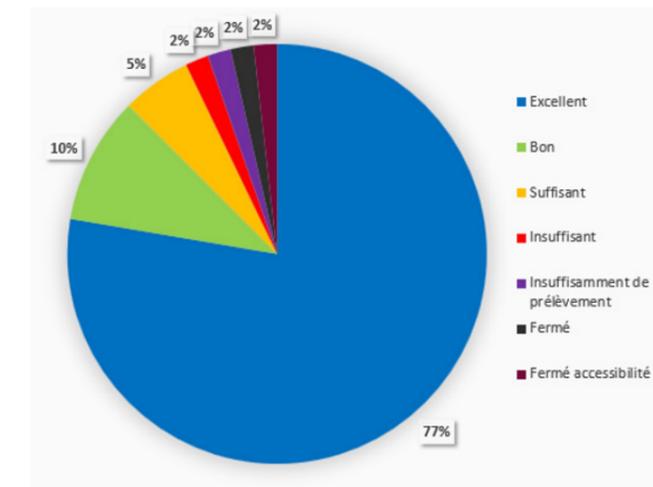


Figure 2 : Classement des eaux de baignade en mer de la Guadeloupe et de ses dépendances – Saison 2024

Le tableau ci-dessous présente le classement sanitaire 2024 des sites de baignade en mer situés en Guadeloupe continentale, à Marie-Galante, La Désirade et aux Saintes, sur la base des résultats cumulés des quatre dernières saisons.

Tableau 4 :
Classement 2024 des sites de mer de la Guadeloupe et ses dépendances.

COMMUNE	NOM SITE	CLASSEMENT 2024
ANSE-BERTRAND	ANSE LABORDE	Excellente qualité
ANSE-BERTRAND	PORTE D'ENFER	Insuffisant de prélèvements
ANSE-BERTRAND	PETITE CHAPELLE	Excellente qualité
ANSE-BERTRAND	ANSE COLAS	Fermé ACCESSIBILITE
ANSE-BERTRAND	ANSE PISTOLET	Fermé ACCESSIBILITE
BOUILLANTE	PETITE ANSE	Excellente qualité
BOUILLANTE	MALENDURE	Excellente qualité
BOUILLANTE	ANSE THOMAS	Bonne qualité
CAPESTERRE-BELLE-EAU	ROSEAU	Excellente qualité
CAPESTERRE-BELLE-EAU	PLAGE DE SALEE - BANANIER	Qualité suffisante
DESHAIES	BOURG-DESHAIES	Bonne qualité
DESHAIES	GRANDE ANSE ENTREE PLAGE	Excellente qualité
DESHAIES	FERRY	Excellente qualité
DESHAIES	GRAND BAS VENT	Qualité suffisante
DESHAIES	LA PERLE	Excellente qualité
DESHAIES	TILLET	Excellente qualité
DESHAIES	GADET	Excellente qualité
GOSIER	PETIT HAVRE	Excellente qualité
GOSIER	PTE DE LA VERDURE	Excellente qualité
GOSIER	LA VIELLE TOUR	Excellente qualité
GOSIER	BAS DU FORT	Excellente qualité
GOSIER	BOURG (LA DATCHA)	Bonne qualité
GOSIER	ANSE DUMONT	Excellente qualité
GOSIER	TABARIN P.E	Qualité suffisante
GOURBEYRE	RIVIERE SENS	Excellente qualité
GOYAVE	SAINT-CLAIR	Qualité suffisante
MORNE -A-L'EAU	BABIN	Excellente qualité
MORNE -A-L'EAU	BASSIN DE VIEUX-BOURG	Bonne qualité
MOULE	L'AUTRE BORD	Excellente qualité
MOULE	LES DAUPHINS	Bonne qualité
MOULE	LA BAIE DU MOULE	Bonne qualité
MOULE	SPOT P.E	Excellente qualité
MOULE	BASSIN DU PARC ARCHEOLOGIQUE	Excellente qualité
PETIT CANAL	ANSE MAURICE	Excellente qualité
POINTE-NOIRE	ANSE CARAIBE	Excellente qualité
POINTE-NOIRE	MARIGOT	Qualité suffisante
POINTE-NOIRE	PETITE ANSE BAILLARGENT	Excellente qualité
PORT-LOUIS	LE SOUFFLEUR	Excellente qualité
PORT-LOUIS	POINTE D'ANTIGUES	Excellente qualité
SAINTE-ANNE	PLAGE DU BOURG	Excellente qualité
SAINTE-ANNE	LA CARAVELLE	Excellente qualité
SAINTE-ANNE	BOIS JOLANT	Excellente qualité
SAINTE-ANNE	PIERRE ET VACANCES	Excellente qualité
SAINT-FRANCOIS	ANSE A LA GOURDE	Excellente qualité

SAINT-FRANCOIS	POINTE DES CHATEAUX-SALINES	Excellente qualité
SAINT-FRANCOIS	COULE SALINE	Excellente qualité
SAINT-FRANCOIS	MERIDIEN	Excellente qualité
SAINT-FRANCOIS	RAISINS CLAIRS	Excellente qualité
SAINT-FRANCOIS	LA COCOTERAIE	Excellente qualité
SAINT-FRANCOIS	LE LAGON	Excellente qualité
SAINT-FRANCOIS	ANCHORAGE-ANSE DES ROCHERS	Excellente qualité
SAINTE-ROSE	CLUNY	Excellente qualité
SAINTE-ROSE	CLUNY DES ISLES	Excellente qualité
SAINTE-ROSE	LES AMANDIERS	Excellente qualité
SAINTE-ROSE	MAMBIA	Excellente qualité
TROIS-RIVIERES	GRANDE ANSE	Excellente qualité
VIEUX-HABITANTS	ROCROY	Excellente qualité
VIEUX-HABITANTS	BOURG VIEUX-HABITANTS	Excellente qualité
DESIRADE	BAIE MAHAULT	Excellente qualité
DESIRADE	SOUFFLEUR	Excellente qualité
DESIRADE	FIFI	Excellente qualité
CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	BERNARD	Excellente qualité
CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	FEUILLERE	Excellente qualité
CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	LES GALETS	Excellente qualité
CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	PETITE ANSE M/GALANTE	Excellente qualité
GRAND BOURG DE MG	MURAT	Excellente qualité
GRAND BOURG DE MG	LES TROIS ILETS	Excellente qualité
GRAND BOURG DE MG	3EME PONT	Qualité insuffisante
GRAND BOURG DE MG	FOLLE ANSE	Excellente qualité
SAINT-LOUIS DE MG	ANSE CANOT	Excellente qualité
SAINT-LOUIS DE MG	ANSE DE MAY	Excellente qualité
SAINT-LOUIS DE MG	BAIE DE SAINT LOUIS	Excellente qualité
SAINT-LOUIS DE MG	CHALET	Bonne qualité
SAINT-LOUIS DE MG	SAINT-LOUIS	Excellente qualité
SAINT-LOUIS DE MG	VIEUX FORT	Excellente qualité
SAINT-LOUIS DE MG	ANSE BAMBOU	Excellente qualité
SAINT-LOUIS DE MG	ANSE MOUSTIQUE	Excellente qualité
TERRE-DE-BAS (LES SAINTES)	GRANDE ANSE N	Excellente qualité
TERRE-DE-HAUT (LES SAINTES)	POMPIERE	Excellente qualité
TERRE-DE-HAUT (LES SAINTES)	BOIS JOLI	Bonne qualité
TERRE-DE-HAUT (LES SAINTES)	ANSE MIRE	Qualité suffisante
TERRE-DE-HAUT (LES SAINTES)	ANSE A GILOT	Excellente qualité
TERRE-DE-HAUT (LES SAINTES)	ANSE FIGUIER	Excellente qualité
TERRE-DE-HAUT (LES SAINTES)	ANSE RODRIGUE	Excellente qualité
TERRE-DE-HAUT (LES SAINTES)	FOND DU CURE	Qualité insuffisante
BOUILLANTE	ANSE A SABLE	Fermé insuffisant
BOUILLANTE	PETIT ANSE B REJET (NON UE)	Fermé insuffisant
GRAND BOURG DE MG	LES BASSES	Fermé insuffisant
PETIT-BOURG	VIARD (NON UE)	Fermé insuffisant



Guadeloupe
ÉDITION 2025
Résultats saison 2024

L'ARS engagée dans la recherche sur les protozoaires pathogènes des eaux de baignade

L'Agence de santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy s'implique activement dans l'étude des risques émergents liés aux eaux de loisirs en milieu tropical. Elle a récemment contribué, en partenariat avec l'Institut Pasteur de Guadeloupe, à une étude scientifique publiée dans la revue *Science of the Total Environment* (2024), portant sur la présence d'amibes libres thermophiles (FLA) dans plusieurs bains chauds naturels de Guadeloupe. Certaines espèces détectées, telles que *Naegleria fowleri* ou *Acanthamoeba spp.*, sont connues pour provoquer des infections humaines graves, bien que rares : la **méningoencéphalite amibienne primitive (MEAP)** dans le cas de *N. fowleri*, mais aussi, pour *Acanthamoeba*, des **kératites amibiennes** (notamment chez les porteurs de lentilles) et des **encéphalites granulomateuses** (chez les sujets immunodéprimés).

Menée sur une période de cinq ans (2018–2022), cette étude a combiné des approches de culture à 37 °C, de métabarcoding 18S rRNA, de PCR ciblée et de quantification, sur un ensemble de sept sites de baignade fréquentés. Les résultats montrent une présence régulière de genres comme *Naegleria*, *Acanthamoeba* et *Vermamoeba*, sans véritable saisonnalité, mais avec une augmentation des concentrations en *Naegleria sp.* au fil des années.

Ces données confirment l'intérêt d'un suivi régulier de ces parasites dans les eaux chaudes, et renforcent le rôle de l'Agence de santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, en tant qu'acteur de la recherche appliquée en santé environnementale. (<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S004896972403465X>)

3. Bilan de la saison 2024 des Îles du Nord

Saint-Barthélemy

À Saint-Barthélemy, 13 sites de baignade en mer sont référencés au niveau européen. Au cours de la saison 2024, 208 prélèvements ont été réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire régulier. L'analyse des données issues des quatre dernières saisons révèle un excellent niveau de qualité des eaux (Figure 3) : 69 % des baignades sont classées en **excellente qualité** et 31 % en **bonne qualité**, traduisant une conformité aux exigences réglementaires. Toutefois entre 2023 et 2024 on passe d'un site en bonne qualité à 4.

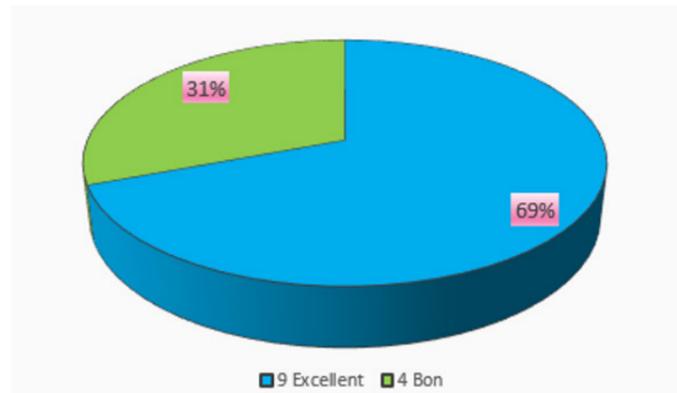


Figure 3 : Classement des eaux de baignade en mer de Saint-Barthélemy – Saison 2024

Tableau 5 : Classement 2024 des sites de mer de Saint-Barthélemy.

NOM SITE	CLASSEMENT 2024
Anse des Galets	Excellente qualité
Lorient	Bonne qualité
Anse Maréchal	Excellente qualité
Anse à Corossol	Bonne qualité
Saint Jean aéroport	Bonne qualité
Public	Bonne qualité
Grand cul de Sac	Excellente qualité
Petit cul de Sac	Excellente qualité
Anse des Cayes	Excellente qualité
Anse des Flamands	Excellente qualité
Anse des Salines	Excellente qualité
Plage de Marigot	Excellente qualité
Gouverneur	Excellente qualité

QUALITÉ DES EAUX DE Baignade

Saint-Barthélemy
ÉDITION 2025
Résultats saison 2024

Consultez les derniers résultats du contrôle sanitaire des baignades sur www.baignades.sante.gouv.fr

208 prélèvements* 100% de conformité**

*Réalisés entre le 01/10/2023 et le 30/09/2024
**Sites de baignades conformes aux exigences de qualité

Consultez les derniers résultats du contrôle sanitaire des baignades sur www.baignades.sante.gouv.fr

EXCELLENTE QUALITÉ
Excellent quality
Bon kalité dlo tou boiman

BONNE QUALITÉ
Good quality
Bon kalité dlo

Saint-Martin

En 2024, **12 sites de baignade** ont été surveillés à Saint-Martin, avec **163 prélèvements** réalisés tout au long de la saison. Les résultats de la figure 4 traduisent une situation sanitaire **favorable**, puisque **75 % des sites** (9 au total) ont été classés en **excellente qualité** et **17 %** (2 sites) en **bonne qualité** alors qu'en 2023 tous les sites étaient classés en excellent. Un seul site n'a pu être classé cette année en raison d'un **nombre de prélèvements insuffisant**.

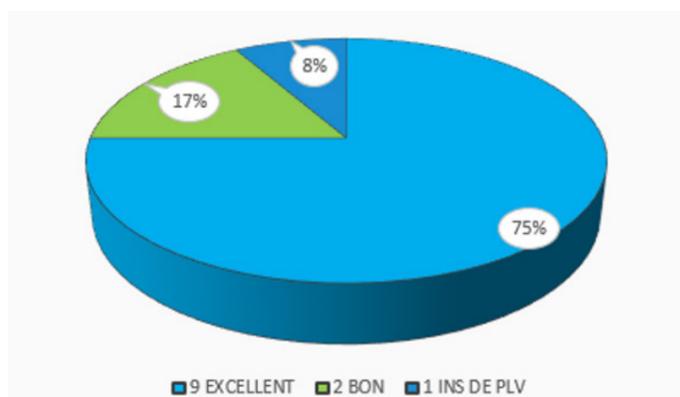
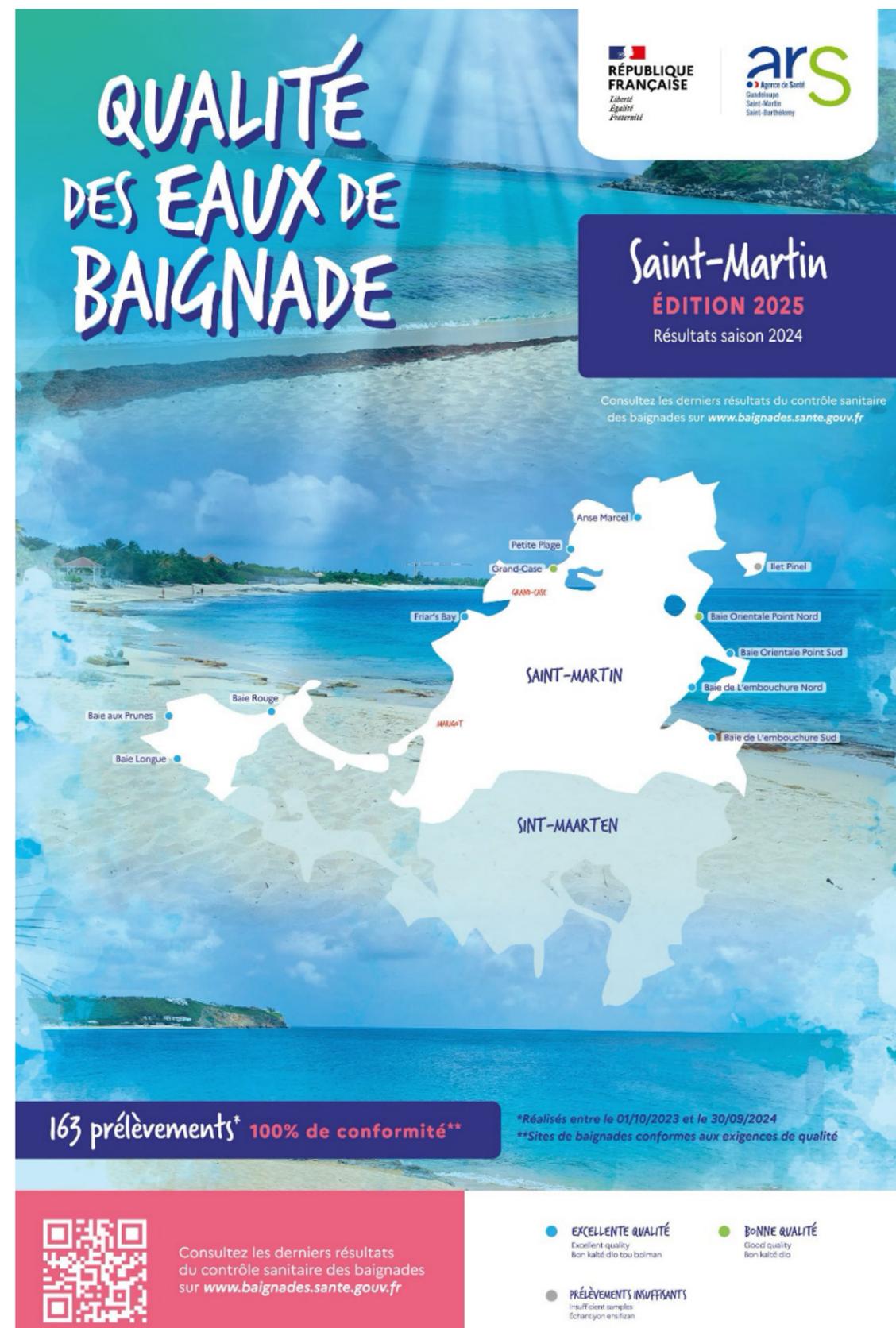


Figure 4 : Classement des eaux de baignade en mer de Saint-Martin – Saison 2024

Tableau 6 :
Classement 2024 des sites de mer de Saint-Martin.

NOM SITE	CLASSEMENT 2024
Baie Orientale Point Sud	Excellente qualité
Baie Orientale Point Nord	Bonne qualité
Baie Embouchure Point Nord	Excellente qualité
Baie Embouchure Point Sud	Excellente qualité
Pinel	Ins de plv
Baie Rouge	Excellente qualité
Fiar's Bay	Excellente qualité
Grand Case	Bonne qualité
Petite Plage	Excellente qualité
Baie aux Prunes	Excellente qualité
Anse Marcel	Excellente qualité
Baie Longue	Excellente qualité



4. Bilan des profils de baignade : situation en mars 2025

Entre **fin 2021 et mars 2025**, une évolution notable a été observée concernant l'élaboration et la révision des profils de baignade en Guadeloupe. Fin 2021, seuls **14 %** des sites disposaient d'un profil valide, tandis que **39 %** présentaient un profil arrivé à échéance et à réviser, et **30 %** restaient sans profil établi. En mars 2025 (Figure 5), la situation s'est améliorée avec **20 % de profils valides, 24 % en cours de révision, 20 % à réviser en cas de dégradation constatée, 10 % clairement à réviser, et 26 % encore à effectuer.** Bien qu'une progression soit visible, ces chiffres soulignent la nécessité de poursuivre les efforts pour atteindre une couverture complète et actualisée des profils, outil essentiel à la gestion sanitaire des sites de baignade.

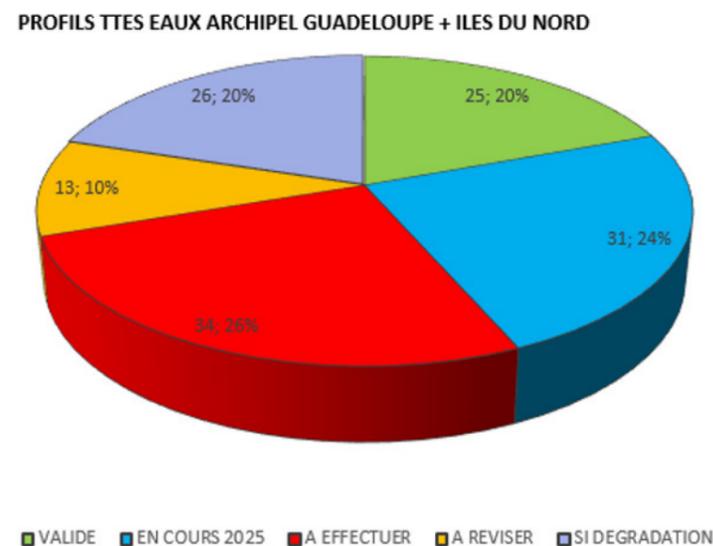


Figure 5 : État des profils de baignade en mars 2025

5. Comment mieux se protéger ?

Une eau de mauvaise qualité peut exposer les baigneurs à divers risques pour la santé. Elle peut contenir des polluants chimiques ou des micro-organismes pathogènes (virus, bactéries, amibes), responsables d'affections telles que conjonctivites, otites, sinusites, ou encore gastro-entérites.

Adoptez les bons réflexes :

- ◇ **Bains chauds naturels, un risque invisible :**
 - **Ne plongez jamais la tête sous l'eau** dans les bassins chauds naturels.
 - Respectez les consignes affichées par les communes ou les services de santé.
 - **Informez les personnes vulnérables (jeunes enfants, immunodéprimés)** du risque accru dans ce type de milieu.

- ◇ **Noyade** (le risque numéro 1) : Chaque année, elle cause de nombreux accidents, notamment chez les enfants.
 - Respecter les consignes locales de sécurité ;
 - Surveillez toujours les enfants, même dans les zones peu profondes.

- ◇ **Les sargasses** : En cas d'échouage massif, la décomposition des sargasses libère des substances irritantes et altère la qualité de l'eau.
 - Baignade déconseillée en présence importante de sargasses.
 - Les contrôles sanitaires peuvent être suspendus.

- ◇ **Risques de coups de chaleur et d'insolation** : L'exposition prolongée au soleil peut entraîner malaises, déshydratation, voire coup de chaleur grave.
 - Protégez-vous avec un chapeau et des vêtements légers ;
 - Restez à l'ombre aux heures les plus chaudes ;
 - Buvez régulièrement.

- ◇ **Préserver votre santé et l'environnement :**
 - Utilisez une **natte de plage** pour éviter les irritations liées au sable chaud ou souillé ;
 - **Ne laissez aucun déchet** derrière vous, utilisez les poubelles disponibles ;
 - **Attention aux espèces marines** : méduse, poisson-lion, oursins, coraux...
 - En cas de piqûre de méduse : rincez abondamment à l'eau de mer, frottez doucement avec du sable humide pour retirer les filaments. Évitez l'eau douce. Consultez un médecin si nécessaire.

Pour en savoir plus

Sites utiles

<http://baignades.sante.gouv.fr>

<http://www.guadeloupe.ars.sante.fr>

Contacts utiles

Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rue des Archives- Bisdary - 97113 Gourbeyre
Tél : 05 90 80 94 94
Fax : 05 90 99 49 49

Service Santé et Sécurité de l'Environnement Extérieur - Département Eaux de loisirs
Parc d'Activités de Dothémare - Imm. GPG - 97139 Les Abymes
Tél : 05 90 99 64 61 / 63 - 05 90 99 98 94
Fax : 05 90 99 64 99
Courriel : ars971-EDL@ars.sante.fr

Contacts presse

Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
M. Loïc BAUDUIN
Tél : 0690 96 24 22
ars.guadeloupe@citronmer.com

